

Informations sur la sécurité du produit

Bac de rétention pour palettes en PE CEMO 425/4e pour 2 europalettes, L 2420 x l 880 x H 360 mm, 425 l, pour 4 fûts de 200 l, sans caillebotis

Fabricant/Personne de contact : CEMO GmbH, In den Backenländern 5, 71384 Weinstadt, Deutschland
e-Mail : kontakt@cemo-group.com

Merci de bien consulter les caractéristiques techniques des articles !

Numéros d'article : 463916, 463915, 463914

Instructions de sécurité:

- Vérifiez régulièrement l'état du bac de récupération pour voir s'il n'est pas fissuré ou endommagé, ce qui pourrait nuire à son efficacité.
- Assurez-vous que le bac de récupération est placé sur une surface stable et plane afin d'éviter qu'il ne vacille ou ne se renverse.
- Suivez les fiches de données de sécurité des substances utilisées lorsque vous stockez des substances dangereuses dans le bac.
- N'utiliser que les fûts prévus à cet effet (200 l) afin d'éviter de surcharger la cuve. Ne pas surcharger : ne pas dépasser un maximum de 4 fûts de 200 l conformément aux spécifications.
- Le bac de rétention n'est pas prévu pour être transporté sous charge ; utilisez uniquement des transpalettes ou des chariots élévateurs sans charge.
- Assurez une ventilation adéquate si les substances récupérées sont susceptibles d'émettre des vapeurs volatiles ou nocives. N'utilisez le produit que dans des zones bien ventilées.
- Respectez les réglementations locales en matière d'élimination des substances dangereuses récupérées dans le bac.
- Évitez tout contact direct avec des substances dangereuses nocives.
- Le produit ne convient que pour le stockage de 4 fûts de 200 l maximum.
- Lors de la manipulation avec un transpalette ou un chariot élévateur, veillez à prendre les mesures de sécurité appropriées et à passer correctement sous le bac afin d'éviter les accidents.
- Veillez à ce que la baignoire ne soit pas en contact direct avec des produits chimiques puissants qui pourraient endommager le matériau.
- Avertissement : le bac de rétention est uniquement conçu pour la manipulation en toute sécurité de matières dangereuses nocives et de substances dangereuses.